

Mesures prises par décrets du 29 octobre et 2 novembre 2020, valables jusqu'au 1er décembre 2020.

Attestation	Peut être exigée	Mariages	Autorisés en mairie, 6 personnes maxi(hors officiers d'état civil). Fêtes interdites
Bars	Fermés	Maternelle	Ouvertes. Masques proscrits pour les enfants
Centres commerciaux	Fermés	Médiathèques	Fermées. Click&collect
Cérémonies religieuses	Interdites, sauf obsèques avec jauge de 30 personnes officiants inclus	Musées	Fermés.
Cérémonie d'inhumation/Crémation	Autorisées, jauge de 30 personnes, officiants inclus.	Parcs et jardins	Ouverts. Masques non obligatoires sauf décision du Préfet
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 31 décembre 2020	Périscolaire (activités)	Autorisées le soir et le mercredi dans les centres de loisirs
Cimetières	Ouverts	Permis de construire	Doivent être délivrés par les mairies
Conseils municipaux	Autorisés	Prêts garantis par l'Etat	Prolongés jusqu'au 30 juin 2021
Coiffeurs à domicile	Interdits	Rassemblements / Réunions	Interdits si > 6 personnes, sauf manifestations déclarées, réunions pro., transport public, cérémonies
Collèges	Ouverts sous protocole renforcé	Restaurants	Fermés. Vente à emporter possible
Commerces	Fermés sauf commerces "essentiels" « Click & collect » possible. Clause de revoyure mi-novembre.	Restauration collective	Autorisée avec protocole renforcé
Crèches	Ouvertes	Salles de concert	Fermées. Répétitions possibles
Déchetteries	Ouvertes	Salles polyvalentes	Fermées
Écoles élémentaires	Ouvertes.Masque obligatoire dès 6 ans	Services à la personne (à domicile)	Autorisés si listés à l'article D72131-1 du Code du travail ou non interdits dans un établissement recevant du public.
État civil (services d')	Fonctionne normalement	Services publics	Fonctionnent normalement
Extrascolaires (activités)	Interdites	Sport (individuel en plein air)	Autorisé
Festivals	Interdits	Sport (collectif en plein air)	Interdit
Fêtes foraines	Fermées	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Interdit
Funéraire	Mise en bière immédiate et soins de conservations interdits pour les défunts atteints ou probablement atteints du covid-19.	Sport (compétitions professionnelles)	Autorisé
Grands événements	Interdits	Tabacs et magasins de vapotage	Ouverts.
Lieux de culte	Ouverts sans cérémonie sauf obsèques avec jauge à 30 personnes	Télétravail (fonction publique)	« Impératif » 5 jours sur 5 pour tout poste télétravaillable.
Livraisons	Autorisées avec "contact minimum", la signature reste demandée	Théâtres	Fermés.Répétitions autorisées sans public
Lycées	Ouverts sous protocole renforcé	Transports scolaires	Autorisés
Marchés	Ouverts mais uniquement pour les étals alimentaires, grains et semences	Transports locaux	Autorisés
Mairies	Ouvertes	Transports interdépartementaux	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire.